



TEMPS DE TRAVAIL : L'ADMINISTRATION JOUE LA MONTRE ! INCONSCIENCE ou MÉPRIS ?

Bureau National du SCSI . 55 rue de Lyon. 75012 Paris - 01 44 67 83 30

Décembre 2014

Le SCSI était contacté le 9 décembre dans la précipitation par le DRCPN, qui nous informait que la Commission Européenne exigeait une réponse au 15 décembre, et non plus au 30 janvier 2015, pour mettre en conformité le temps de travail des officiers de police avec la directive 2003/88/CE et ce afin d'éviter à la France d'être poursuivie et d'encourir de lourdes pénalités.

Dès lors, le 11 décembre, au cours d'une réunion organisée dans l'urgence, **contrairement aux engagements du Ministre, le DRCPN annonçait verbalement ses intentions, sans négociation préalable !** Une fois de plus ce dossier qui empoisonne les officiers de police et tous les services est traité avec une incroyable légèreté : le contentieux dure depuis 7 ans, la Commission Européenne a fait connaître ses positions depuis 1 an... et il faudrait que nous acceptions la réponse "toute faite" de la France en 48 heures, dont plusieurs points restent flous et imprécis.

SURRÉALISTE !

Visiblement notre administration, pourtant condamnée à de multiples reprises, veut encore contourner ce dossier **en répondant à l'Europe sans répondre aux officiers de police** et surtout ne pas respecter les points essentiels du protocole de 2004 !

Impossible de cautionner une telle démarche irresponsable et **méprisante à l'égard des officiers de police qui se sont** clairement exprimés lors du scrutin du 4 décembre dernier.

Le SCSI demande dans le respect de la parole du Ministre, **l'ouverture de négociations afin de « mettre fin aux injustices »** dont souffre le corps de commandement depuis trop longtemps.

TEMPS DE TRAVAIL et STATUT DE CADRE A :
LE RESPECT DU DROIT COMMUNAUTAIRE et NATIONAL
S'IMPOSE !